République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport d'activité 2015 de la commission des naturalisations et des agrégations

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

La commission est formée de 7 membres, pour certains également conseillers généraux, pour d'autres non-membres du Conseil général. Participe aussi à cette commission comme observateur, sans droit de vote, le conseiller communal en charge de ce dicastère, soit pour l'année 2015 Monsieur Yannick Butin.

La commission s'est réunie à 7 reprises durant l'année 2015.

Elle est compétente pour examiner les dossiers de naturalisation et donner son préavis. Elle reçoit aussi les dossiers d'agrégation. Elle n'a toutefois reçu aucune demande d'agrégation.

Comme déjà expliqué lors de son rapport du 14 avril 2014, la commission voit les dossiers de naturalisation à deux reprises :

- ***la première fois*** lorsqu'elle reçoit le candidat lors d'un entretien ce qui lui permet d'apprécier la personnalité du candidat, son souhait d'intégration et ses connaissances de la langue française. Elle donne alors un préavis positif ou négatif.
- ***la seconde fois*** lorsqu'elle reçoit le dossier final une fois terminée la procédure d'instruction par la Confédération et le Canton. Elle donne alors son accord ou refuse le dossier, qui est transmis au Conseil communal qui rend un arrêté également transmis au Conseil d'Etat qui délivre un acte de naturalisation.

La durée totale (fédérale, cantonale et communale) de la procédure de naturalisation ne peut pas être déterminée ; elle varie entre quelques mois et deux à trois années et dépend de facteurs qui ne sont pas déterminés non plus.

La commission a reçu une quinzaine de dossiers de candidature et ainsi une quinzaine de candidats, parfois un peu davantage dans la mesure où une famille avec enfants mineurs forme un seul dossier. Elle a également examiné une quinzaine de dossiers finaux.

La commission a préavisé favorablement tous les dossiers, parfois à l'unanimité parfois à la majorité.

Les dossiers reflètent une diversité importante de cultures, de religions, de professions et l'origine des candidats est également variée : France, Portugal, Somalie, Ethiopie, Pays-Bas, Tunisie, Ile Maurice, Italie, Espagne, Serbie, Kosovo, Togo, Benin. On peut juste relever qu'il y a peu de candidats venant d'Asie, du Moyen-Orient et des Amériques.

La Tène, le 29 mai 2016

Pour la commission des naturalisations et des agrégations

S. Fassbind-Ducommun, présidente